



Infos N°122

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 21 septembre 2009

Conseil national (CN) du SNUEP-FSU des 16 et 17 septembre Le SNUEP-FSU appelle les collègues à l'action

La rentrée 2009 s'effectue dans un contexte économique global de crise générale. En conséquence, les licenciements nombreux détériorent la situation de l'emploi en France et près de 17% de la population active se retrouve aujourd'hui dans une situation de chômage ou de quasi-chômage. Parallèlement, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne fait qu'augmenter pour atteindre plus de 7 millions de français.

Dans ce contexte, le gouvernement persiste dans sa politique de cadeaux aux plus riches (loi TEPA, bouclier fiscal, niches fiscales) laissant filer les déficits budgétaires. Les seules réponses qu'il propose résident dans l'alourdissement de la fiscalité (taxe carbone, augmentation des prélèvements obligatoires) et dans des économies budgétaires qui se traduisent dans la fonction publique par des suppressions massives de postes, notamment dans l'Education Nationale (16000 suppressions prévues pour 2010, après plus de 50000 suppressions depuis 2002).

La jeunesse paiera les pots cassés de ces orientations : compte tenu du contexte économique difficile, la marche forcée du développement de l'apprentissage sacrifie près de 100000 jeunes ayant choisi ce mode de formation. Ces jeunes pourront-ils intégrer l'enseignement professionnel public ? Comment pourra-t-on fournir un enseignement de qualité aux jeunes élèves aujourd'hui en primaire qui constituent une vague démographique qui n'a pas été anticipée, si le gouvernement continue la destruction massive d'emploi dans l'Education Nationale, et dans l'enseignement professionnel en particulier ? Comment les élèves de la voie professionnelle pourront-ils réussir dans un cadre global de dérégulation qui introduit nombre d'inégalités territoriales ?

La généralisation du bac pro 3 ans menée tambour battant avec l'aval de syndicats complaisants conduit à une situation inadmissible pour les jeunes et leur famille, génératrice d'inégalités territoriales flagrantes qui casse totalement tout cadrage national.

Le SNUEP-FSU considère que toute réflexion sur l'avenir des voies technologiques et générale ne peut ignorer la voie professionnelle. Ainsi le choix d'avoir transformé la voie professionnelle indépendamment des autres voies n'est pas la bonne méthode. C'est l'ensemble des trois voies de formation qu'il faut repenser en même temps en ayant le souci de conserver la spécificité de chacune d'elles.

Malgré la satisfaction affichée du ministère, la rentrée 2009 s'est effectuée dans un cadre de dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels, avec un alourdissement des charges de travail dont :

- l'augmentation des heures supplémentaires, notamment des HSE pour mettre en place l'accompagnement personnalisé dans un grand nombre d'académies ;
- l'augmentation des postes à complément de service qui ont été annoncés aux collègues en juillet, voire en septembre ;
- la suppression massive de postes de remplaçant ;

- le recours de plus en plus important aux précaires, les licenciements de contractuels pouvant prétendre à un CDI, la transformation des contractuel-le-s en vacataires ;

La réforme de la formation des maîtres a introduit une dégradation de la formation initiale des lauréats des concours en augmentant leur temps de présence devant élèves lors de leur année de stage et qui les impose de plus en plus comme moyens d'enseignement. Le SNUEP-FSU revendique une formation initiale de qualité pour les lauréats des concours qui doit permettre une entrée progressive dans le métier et une réelle formation professionnelle en alternance en IUFM. **Le SNUEP-FSU appelle à participer aux assises de la formation des maîtres organisées le 7 novembre par les syndicats de la FSU.**

En réaction à cette situation inadmissible, le SNUEP-FSU s'engagera avec les autres syndicats du secondaire de la FSU sur la question de la dégradation continue des conditions de travail dans une campagne d'opinion la plus large possible et diffusera auprès des collègues une grande enquête sur cette question. Le SNUEP-FSU portera les revendications des personnels de l'enseignement professionnel public pour obtenir une véritable revalorisation de nos métiers (conditions de travail, carrière et salaires), un budget à la hauteur des besoins, une véritable réforme de la formation des maîtres, du lycée professionnel et de l'orientation.

Le SNUEP-FSU relancera une campagne de syndicalisation indispensable pour renforcer le poids des collègues PLP et CPE dans les combats à mener qui nous attendent cette année.

Le SNUEP-FSU poursuivra son travail unitaire dans le cadre de l'intersyndicale de l'enseignement professionnel et participera à la relance d'un front unitaire pour faire entendre les revendications des personnels.

Le SNUEP-FSU appelle d'ores et déjà à participer aux actions les plus unitaires possibles le 7 octobre 2009 dans le cadre de la journée mondiale pour un travail décent.

Dans un contexte de dégradations sans précédent de l'Education Nationale dans son ensemble, le SNUEP-FSU appelle tous les collègues à se mobiliser fortement dans toutes les actions pour défendre l'enseignement public et laïque.

Le SNUEP-FSU demande aux syndicats de la FSU de soutenir et de réellement fédérer les mobilisations spécifiques à l'éducation en élaborant et prévoyant dès maintenant une stratégie d'action graduée.

Sommaire

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à l'action p.1 – Décrochage scolaire p.2 - Vers la dérégulation générale de la voie professionnelle ? p.3 - Revalorisation p.4 – Motion service public – Retraites : vers de nouvelles dégradations ? p.5 - Epreuve de rattrapage BAC PRO : l'exemple de Rouen p.6 – Colère en Guyane p.7 – Consultation nationale sur la privatisation de La Poste p.8



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°122

DÉCROCHAGE SCOLAIRE : TOUT EST BON POUR RELANCER L'APPRENTISSAGE

Malgré une promotion de plus en plus importante, l'apprentissage montre aujourd'hui clairement ses limites. Sa fragilité est accrue par la crise et les entreprises sont incapables de proposer des contrats de travail à près de 100 000 jeunes d'horizons très divers, de ceux qui ont le moins de qualification aux étudiants. Le secrétaire d'État à l'emploi n'a pas de meilleure solution que d'allonger les délais pour trouver d'un employeur. Tout est bon quand on est incapable de proposer une véritable alternative à un mode de formation dans l'impasse !

Après l'apprentissage junior de 2006 et le dispositif de substitution DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) en 2008, certains parlementaires, dans le cadre du débat sur le projet de loi « *Orientation formation* », veulent imposer une nouvelle voie de relégation pour les jeunes les plus en difficulté. Ils veulent créer un « sas » vers l'apprentissage qui permettrait aux jeunes de 15 ans de suivre une formation en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) sous statut scolaire. Vu leur âge, ces jeunes ne peuvent signer de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. Ce « sas » affiché comme une année de découverte de l'« *environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage* » est en fait une année « blanche » qui abaissera l'âge de la scolarité obligatoire.

Pour le SNUEP-FSU, le repérage des décrocheurs ne peut pas être déconnecté d'une véritable politique de traitement de la difficulté scolaire. Les 3^{ème} DP6 qui permettent aux jeunes de découvrir les formations

professionnelles existent pourtant dans le service public et pourraient répondre à cette problématique, mais le flot de contre-réformes et la baisse continue de moyens dans l'enseignement professionnel public nuisent à l'efficacité du dispositif.

Ce gouvernement dégrade les conditions de fonctionnement du service public et se présente en sauveur, en proposant de sous-traiter la difficulté scolaire dans le privé par le biais de l'apprentissage ! De plus, une proposition du sénat voudrait dessaisir l'éducation nationale de la

gestion du suivi des décrocheurs, un an après leur sortie du système scolaire, pour la confier à : Pôle emploi, la MIFE, les structures locales...

Le SNUEP-FSU exige que soient rendus les moyens supprimés aux établissements, afin que ces derniers puissent remplir pleinement leurs missions auprès de tous les jeunes. Force est de

constater que la politique engagée depuis quelques années par ce gouvernement se traduit par la suppression massive de postes d'enseignants, ce qui n'est pas de nature à améliorer la situation existante.

Pour être efficace, la lutte contre l'échec scolaire doit être traitée dans les établissements scolaires par des personnels formés sur des emplois statutaires.

Le SNUEP-FSU fera tout pour mettre en échec ces propositions et demande l'abandon de ces dispositions.

Le Secrétariat National



Vers la dérégulation générale de la voie professionnelle ?

Le SNUEP-FSU réaffirme son opposition à la réforme destructrice de la voie professionnelle qui se généralise à la rentrée 2009. Le dossier n'est pas clos : le SNUEP-FSU demande au ministère d'être reçu régulièrement pour porter ses propositions sur une réelle rénovation de l'enseignement professionnel.

En cette rentrée, le CN constate que la mise en place précipitée et à marche forcée de cette réforme occasionne de graves dysfonctionnements dans de nombreux établissements :

- Non application des grilles horaires ;
- Accompagnement personnalisé non affecté dans l'emploi du temps des élèves ;
- Conditions d'enseignement dégradées (augmentation des effectifs par classe, sections regroupées, diminution des dédoublements...);
- Augmentation des heures supplémentaires imposées qui engendre une dégradation des conditions de travail ;
- Elèves non affectés et de plus en plus d'affectations non choisies.

Entre les objectifs affichés (diminution des sorties sans qualification et élévation du niveau de qualification) et les prétendues solutions apportées par la réforme ainsi que les moyens mis en œuvre pour la mettre en place, le fossé se creuse.

La dure réalité de cette réforme imposée sans réelle concertation avec les personnels, se révèle aux enseignants qui la vivent de plus en plus mal.

C'est la nature même de cette réforme qu'il faut remettre en cause et pas seulement sa mise en application par les rectorats comme certaines organisations syndicales voudraient nous le faire croire. Cette réforme a été avant tout élaborée pour supprimer massivement des postes de PLP.

Ce sont les solutions préconisées par celle-ci pour prévenir les sorties sans qualification qui sont inadaptées, inapplicables et même dangereuses pour l'avenir de l'enseignement professionnel.

De plus le SNUEP-FSU dénonce entre autres le peu d'accompagnement des collègues qui sont confrontés à ces profonds changements. Les enseignants sont de plus en plus livrés à eux mêmes pour mettre en œuvre la partie pédagogique de la réforme.

Le SNUEP-FSU demande que chaque discipline enseignée bénéficie d'un horaire hebdomadaire et d'un programme national officiel, ce qui n'est pas le cas pour certaines disciplines professionnelles (la construction par exemple).

Le SNUEP-FSU demande que des formations soient mises en places rapidement afin d'accompagner tous les enseignants qui le désirent dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

L'autonomie accrue donnée aux Etablissements dans l'application des grilles horaires est source de désorganisation et ne garantit plus l'équité et l'unité de formation sur l'ensemble du territoire national.

L'application de ces grilles engendre une augmentation des effectifs par classe et une diminution des dédoublements qui ne permettent pas de mettre en place les conditions de la réussite et d'évaluation de tous les élèves. Cette nouvelle organisation vise avant tout à faire des économies de postes par une gestion plus souple des services des enseignants au détriment de la qualité d'accueil et d'enseignement des élèves.

Le SNUEP-FSU demande le retour à des grilles horaires hebdomadaires et nationales par disciplines. Il demande aux collègues élus aux CA de contrôler le volume horaire qui doit être officiellement alloué aux élèves. Il condamne toute mise en compétition des disciplines que ce soit pour le calcul du volume horaire complémentaire, pour les heures projet et

l'accompagnement personnalisé. Il demande à ce que les conditions d'enseignement soient réellement améliorées notamment en rétablissant les seuils de dédoublement.

Le conseil pédagogique est un autre outil de dérégulation administrative qui court-circuite parfois le CA. Or, il risque de prendre de plus en plus d'importance dans le cadre de l'application de cette réforme. Le SNUEP-FSU appelle les collègues à être vigilants sur le rôle donné à ces conseils.

La seule réponse à la difficulté scolaire ne peut pas être le renoncement, la baisse des exigences ou des contenus disciplinaires. Le SNUEP-FSU constate que les seules passerelles envisagées sont des passerelles « descendantes » et que pour l'instant aucun dispositif viable n'est envisagé pour permettre à des élèves de CAP de poursuivre des études. Aucun moyen particulier (classe d'adaptation, par exemple) ne semble mis en œuvre pour permettre l'éventuelle « réintégration » des élèves issus d'un CAP, en classe de première Bac Pro.

Par ailleurs, les passerelles entre voie technologique et voie professionnelle, supposées théoriquement fonctionner dans les deux sens, ne seront pas sans poser de réels problèmes d'adaptation aux élèves concernés. Difficile pour les élèves de seconde de la voie professionnelle de s'intégrer dans des classes de première technologique, sachant que les classes d'adaptation semblent vouées à la disparition.

Le SNUEP-FSU réaffirme que l'accompagnement personnalisé ne pourra à lui seul compenser la disparition d'une année entière de formation. En tout état de cause, le SNUEP demande que ces heures soient dans le service des enseignants étant donné que l'accompagnement des élèves a toujours été une mission essentielle pour les PLP (par exemple en proposant un service 15 heures cours + 3 heures d'accompagnement). Il demande que cette aide soit réellement mise en place et applicable pour chaque élève. Il rappelle que cet accompagnement doit être utilisé dans le cadre pédagogique et s'opposera à toute dérive et notamment à son utilisation pour transférer les missions des COPsy vers les enseignants. Il dénonce les dérives déjà constatées à la rentrée (accompagnement personnalisé en HSE, variable d'ajustement pour les services des enseignants, non attribution de ces heures dans l'emploi du temps des élèves...).

Le SNUEP-FSU condamne le CCF et son développement, notamment dans le cadre de la mise en place de la certification intermédiaire.

Le SNUEP-FSU rappelle son attachement au caractère national des diplômes. Il demande le retour à une réelle formation aboutissant à un diplôme de niveau V reconnu par les branches professionnelles. Le développement des CAP ne peut être l'unique solution à ce problème ; il doit déjà répondre à l'insertion professionnelle des élèves dits prioritaires. Un parcours progressif doit être proposé aux élèves en difficulté du collège pour leur permettre d'accéder à un niveau IV de formation.

Le SNUEP-FSU s'attachera à contrer la campagne de désinformation sur la réforme.

Le SNUEP-FSU demande le rétablissement du parcours en 4 ans (BEP 2ans + Bac Pro 2ans) afin que tous les élèves puissent bénéficier de réelles chances de réussite par la voie professionnelle.

Le SNUEP-FSU demande que les modalités de l'épreuve de contrôle en Bac Pro soient calquées sur celles de l'épreuve de rattrapage du Bac général et technologique.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser pour défendre leurs conditions de travail, leur statut, leurs emplois pour préserver la qualité des enseignements et du service public et laïque de l'enseignement professionnel.



Conseil national du SNUEP-FSU des 16 et 17 septembre

Le SNUEP-FSU prêt à négocier la revalorisation

Rappelons que le gouvernement a toujours lié la revalorisation à l'élévation du niveau de recrutement des enseignants. A ce jour, le SNUEP-FSU constate que la réforme du recrutement est mise en place, mais celle de la revalorisation reste en panne. Aucune enveloppe n'est prévue, aucune proposition concrète n'est avancée mise à part celle de mettre en place une autre gestion ressources humaines qui est inscrite dans la réforme générale des politiques publiques.

Le SNUEP-FSU se prononce contre ce marchandage de la revalorisation des salaires lié à une gestion des ressources humaines basée sur le pseudo mérite et l'individualisation des carrières.

Il est urgent d'augmenter significativement les salaires sans l'individualiser et de rattraper la perte considérable de pouvoir d'achat.

Le SNUEP-FSU revendique une revalorisation pour tous et sur toute la carrière.

Le SNUEP-FSU revendique une entrée de carrière à indice 440 avec 963 en indice terminal, un rythme d'avancement rapide et identique, (80% du salaire final au 8^{ème} échelon), ainsi que la disparition de HC.

Proposition de grille de salaire et rythme de d'avancement correspondant au mandat du SNUEP

nouvelle grille proposée par le SNUEP-FSU			RYTHME D'AVANCEMENT	
Echelon	Indice	traitement brut	passage	nb années
1	440	2027,19	1 au 2	1
2	492	2266,76	2 au 3	1
3	544	2506,34	3 au 4	1
4	596	2745,92	4 au 5	2
5	648	2985,49	5 au 6	2
6	700	3225,07	6 au 7	2
7	752	3464,65	7 au 8	3
8	804	3704,22	8 au 9	3
9	856	3943,80	9 au 10	5
10	891	4105,05	10 au 11	5
11	926	4266,31	11 au 12	5
12	963	4436,78	TOTAL	30

- Indice brut au 1er octobre 2009 : 4,60€

- Le 8^{ème} échelon correspond à 80 % du salaire maximum

- Début de carrière à l'indice 440 soit 91 pts en plus que celui actuel

Revalorisation

Quelle surprise nous réserve le ministre ?

Le ministre de l'éducation a déclaré le 11 septembre 2009 sur France info qu'il allait « réunir à la fin du mois le CTPM pour présenter [ses] propositions en matière de revalorisation, en particulier financière ». Il a ajouté : « Et vous verrez, il y aura une revalorisation significative. », en précisant qu'il avait : « un chantier majeur : la revalorisation globale des enseignants ».

Celle-ci ne connaît « pas que l'aspect financier » a-t-il poursuivi. « Il y a aussi un aspect gestion des ressources humaines tout au long de la vie. Je pense que ce ministère doit accompagner davantage ses enseignants en matière de formation initiale et continue, leur proposer des perspectives, des deuxièmes carrières. C'est un chantier que j'ouvre avec les syndicats. »

Pour le SNUEP-FSU, nos rémunérations et le déroulement de nos carrières sont insatisfaisants au regard de nos qualifications et de notre rôle social. La qualification des PLP et des CPE ainsi que la reconnaissance de leur statut constituent un élément essentiel pour la qualité de l'enseignement professionnel public, son développement et sa contribution pour mettre en oeuvre l'égalité des droits. Actuellement un PLP ou un CPE débute sa carrière à environ 1250 € pour arriver au 11^{ème} échelon à environ 2500 €. Il est nécessaire de reconstruire nos grilles indiciaires et d'accélérer le rythme d'avancement dans nos carrières.

Le SNUEP-FSU demande l'amélioration de notre carrière par :

- la revalorisation du point d'indice, qui a perdu 25 % en 20 ans ;
- la revalorisation de la grille indiciaire des PLP et CPE entre les indices 474 et 963 ;
- l'intégration de toutes les primes et indemnités dans le salaire ;
- la reconstruction d'une grille indiciaire avec la disparition de la « Hors Classe » et l'intégration des actuels indices « Hors Classe ».

Le SNUEP-FSU revendique le 11^e échelon à l'indice 783 en vingt ans de carrière (Grand choix pour tous) et la création de deux échelons supplémentaires à progression régulière pour tous, tous les trois ans, pour atteindre l'indice 963 (indice le plus élevé de la carrière des enseignants du second degré).

Le SNUEP-FSU demande l'abandon de toute notion de mérite, notion subjective car ne reposant que sur des appréciations ponctuelles et partisans qui contribuent à créer un climat malsain au sein des équipes pédagogiques.

Le ministre de l'Education Nationale a affirmé, sa volonté de mettre en place des groupes de travail sur la revalorisation du salaire des enseignants. Il précise que cette revalorisation sera significative.

secteur.corpo@snupep.com



Toute l'info sur www.snupep.com
Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°122

MOTION SERVICE PUBLIC

A la demande des Régions, l'ARF (Association des Régions de France) préconise la mise en place **d'un service public régional de formation professionnelle (SPRFP)**. Depuis, la plupart de celles-ci ont accepté le défi et font campagne en ce sens.

A titre d'exemple, la région Centre, dans le rapport de l'assemblée plénière des 18 et 19 juin 2009, précise la finalité de ce service public régional : *satisfaire les besoins fondamentaux des individus au regard de la FTLV (Formation Tout au Long de la Vie) dans ses domaines de compétence*. Rappelons que la FTLV comporte une formation initiale, notamment l'apprentissage, et les formations ultérieures qui constituent la formation professionnelle continue destinée aux adultes. La région Centre précise que sa compétence en matière de formation professionnelle est large mais pas toujours pleine puisque imbriquée avec celle d'autres acteurs, et avant tout avec celle de l'Etat notamment pour la formation sous statut scolaire. Elle pense que le développement de la FTLV suppose que celle-ci soit conçue et réalisée comme un processus unifié et continu.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à un grand Service Public d'Education Nationale qu'on ne peut confondre avec un service public de formation professionnelle régionale. En effet la finalité de la formation professionnelle sous statut scolaire est d'offrir à l'ensemble des élèves une formation transversale qui permettra à chacun de s'adapter aux nouveaux métiers en perpétuelles évolutions. Nous rappelons que cette démarche de formation a été installée à la sortie de la deuxième guerre mondiale. Cette volonté impulsée par les forces progressistes permettait aux enfants les plus modestes de pouvoir apprendre un métier dans le cadre scolaire.

Dans une période où le gouvernement supprime massivement des postes de fonctionnaires au travers de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la tentation serait grande de vouloir confier l'ensemble du dispositif de formation professionnelle aux régions. Ces dernières n'ont pas toutes les mêmes moyens donc des disparités parfois importantes amènent une inégalité inéluctable entre les jeunes.

De plus, les formations validées par le PRDF (Plan Régional des Formations) seront directement en adéquation avec les besoins émanant des entreprises locales. C'est donc le marché du travail régional qui conditionnerait la mise en place des formations.

Le développement de l'apprentissage au travers d'un lobbying forcené du MEDEF laisse aujourd'hui, du fait de la crise, des milliers de jeunes sans possibilité de formation. Aujourd'hui, seules les formations sous statut scolaire peuvent s'affranchir des aléas économiques.

La réforme du lycée veut réduire les 3 voies de formation à 2 : la voie générale et professionnelle. Cette dernière par le biais de la régionalisation de la formation professionnelle serait exclue de l'Education Nationale. Une fois régionalisée, il serait facile de basculer toute la formation initiale vers un seul système : l'apprentissage.

De plus, ce système conduirait à 22 systèmes de formations professionnelles, calqués sur le modèle allemand qui aujourd'hui est en crise et cherche à se recentraliser. Cela entraînerait la suppression des diplômes nationaux.

Pour éviter toutes ses dérives et retrouver une cohérence de la formation initiale et continue sur tout le territoire, **le SNUEP fsu se prononce pour un système de formation professionnelle unifié et national sous le contrôle de l'Education Nationale.**

secteur.educ@snuep.com

RETRAITES : VERS DE NOUVELLES DÉGRADATIONS ?

Par touches successives, le gouvernement s'attaque à nouveau aux systèmes de retraite avant 2012, sans même respecter le calendrier établi lors de la loi de réforme de 2003.

In fine, il souhaite réformer dans le budget 2010 de la sécurité sociale le dispositif des retraites du régime général qui améliore les droits de la retraite des mères de famille pénalisées par des carrières plus courtes et des salaires moins élevés. La majoration actuelle de deux années de service est remise en cause.

Dans le même temps, les intentions gouvernementales concernant la fonction publique prévoient de réexaminer, à la demande de la Commission européenne, la bonification accordée pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004.

Faisant suite à la réforme de 1993 pour le régime général, la réforme de 2003 pour la fonction publique, puis récemment l'application pour tous à partir de 2009 de l'allongement de 40 à 41 années de service, de **nouvelles** mesures amèneront inévitablement de **nouvelles** dégradations, notamment pour

les **femmes**. Il s'agira aussi de la poursuite du démantèlement des retraites par répartition.

Trop d'emplois à temps partiel imposé sont occupés par des femmes, trop de femmes à égalité de diplômes avec les hommes sont moins rémunérées ou au chômage, trop de familles monoparentales sont en dessous du seuil de pauvreté, trop de retraité(e)s ont des pensions insuffisantes pour vivre dignement.

Le SNUEP FSU ne peut l'accepter.

Réuni à Paris, les 16 et 17 septembre 2009, le Conseil National rappelle son mandat de retour aux 37,5 années de service, 2 % par année, départ à 60 ans et limite d'âge à 65 ans. Il exige le rétablissement du Code des Pensions civiles et militaires de retraites de 1964, seul garant de pensions civiles convenables.

Les salariés ne sont pas responsables du déséquilibre financier des retraites.



l'exemple de l'académie de ROUEN

Pour la première fois, lors de la session de juin 2009, les élèves de BAC PRO n'ayant pas réussi les épreuves du premier groupe, on pu passer une épreuve de rattrapage. Si le SNUEP-FSU n'est pas opposé au principe même de cette épreuve, il reste néanmoins très circonspect quant aux modalités de passage qui l'accompagnent. C'est d'ailleurs pourquoi, au mois de juillet, la section académique a été reçue en audience par Madame le Recteur de l'Académie de Rouen.

Lors de cette audience, le SNUEP-FSU s'est inquiété de la mise en place précipitée de cette épreuve : les conditions de passage revenant à accorder à un simple entretien de 20 minutes, très peu cadré, un coefficient 22, équivalant au total des coefficients de toutes les épreuves du 1^{er} groupe. Le SNUEP-FSU a insisté sur le fait que **ces conditions ne peuvent qu'entraîner une dévalorisation du diplôme**, par le risque ainsi encouru de l'attribuer à des élèves n'ayant finalement pas le niveau.

Après avoir remercié le SNUEP-FSU pour le souci qu'il a de la réussite des élèves et de la valeur des diplômes délivrés par l'Education Nationale, Madame le Recteur a voulu le rassurer sur le but de la mise en place d'une telle épreuve. Bien que mise un peu rapidement en place, selon elle, cette épreuve permet avant tout d'assurer l'égalité des conditions d'accès au diplôme dans les 3 voies. Cela participerait à la revalorisation de la voie professionnelle, et ne dévaloriserait en rien le diplôme délivré. En effet, à ses yeux, il est important de donner une 2^{nde} chance à tout élève confronté à des épreuves ponctuelles, et c'est ce qui est ainsi fait. Elle a donc a confirmé toute sa confiance dans les jurys pour contrôler le niveau des élèves.

Par ailleurs, le SNUEP-FSU a évoqué le fait que certains élèves risquaient fort d'avoir de réelles difficultés d'accès à leur Centre d'Examen, les rattrapages se déroulant presque exclusivement aux endroits où se sont réunis les Jurys du 1^{er} groupe. Le SNUEP-FSU considère qu'une fois de plus, c'est la partie la moins aisée de la

population des LP qui risque de ne pouvoir bénéficier du Bac pour des considérations purement logistiques. Madame le Recteur a répondu que l'organisation des déplacements vers les 4 centres d'exams avait pu causer quelques soucis aux services du Rectorat, mais qu'ils avaient tout fait pour qu'aucun candidat ne soit lésé.

De plus, face à ces diverses interrogations, et suivant une sollicitation du SNUEP-FSU, Madame le Recteur a déclaré qu'un bilan de cette nouvelle épreuve serait donné en Comité Technique Paritaire Académique (CTPA). Elle a invité le SNUEP-FSU à lui faire part, par écrit, des points précis qu'il voulait voir figurer dans ce bilan.



Ainsi, le SNUEP-FSU a interrogé le Rectorat, au cours de l'été, sur les points suivants :

- Origine scolaire des candidats concernés (public, privé, apprentissage...)
- Origine géographique des candidats absents (éloigné ou non du centre d'examen)
- Composition des jurys (uniquement enseignants ou réellement accompagnés de professionnels)
- Moyenne à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe des candidats reçus après rattrapage.

Le SNUEP-FSU sera très attentif au bilan dressé lors du prochain CTPA rouennais et en rendra compte dans une prochaine parution.

D'autres académies ayant eu à cœur de procéder de même, l'analyse de ce bilan pourra s'inscrire dans un contexte plus national. Pour la compléter davantage, le SNUEP-FSU invite chacun à lui faire part de son expérience sur le déroulement et le résultat de cette épreuve de rattrapage afin de faire en sorte que l'an prochain ce soit une autre règle que celle de la précipitation ministérielle qui prévale.

Pour réagir à cet article, écrivez à national@snuep.com



SOS Lycée en détresse

Alerte des instances de l'EN et politiques

L'ensemble du personnel éducatif du LPO II de Saint Laurent du Maroni souhaite porter à l'attention des instances dirigeantes les nombreux et importants dysfonctionnements, tant au niveau matériel qu'humain, dont souffre notre établissement. Notre démarche s'inscrit dans le souci de la réussite de nos élèves. En tant que professionnels de l'Education Nationale, nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour leur permettre de suivre l'enseignement qui leur est dû.

Depuis sept ans, les enseignants ont dû former des élèves sur d'autres sites et se sont vus contraints de naviguer entre le Collège Tell Eboué, le Collège Paul Jean-Louis, le RSMA de Saint Jean et le Lycée Bertène Juminer. Ces conditions sont inacceptables : il en résulte un manque d'efficacité et une perte de temps préjudiciables à la formation de nos élèves, auxquels nous avons le devoir d'assurer un enseignement de qualité. L'intersyndicale rappelle les différents problèmes du lycée qui ne permettent pas d'assurer son ouverture. Ce lycée, provisoire au départ, a été transformé en structure définitive récemment. Force est de constater que tous les moyens humains et matériels n'ont pas été mis en œuvre pour qu'il fonctionne de manière pérenne. Nous les demandons instamment.

Nos élèves connaissent de graves difficultés (80% d'entre eux sont issus de foyers défavorisés, le français n'est pas leur langue première). Notre situation géographique ultra périphérique constitue un handicap supplémentaire. En dépit de ces conditions, jusqu'à présent une dynamique de progression annuelle a pu être observée comme en témoignent par exemple l'augmentation du taux de réussite au baccalauréat, du nombre de mentions obtenues, ainsi que l'intégration de certains de nos élèves dans les grandes écoles (IEP de Paris).

Ainsi, du côté des élèves

- Pas de restauration scolaire
- Pas d'internat alors que de nombreux élèves vivent dans des conditions précaires ;
- Pour 812 élèves, nous disposons d'un seul bloc sanitaire opérationnel. Le second est condamné depuis deux ans, les tuyaux d'évacuation n'étant pas adaptés à la collectivité ;
- Points d'eau manquants : un seul pour 812 élèves qui ne fonctionne pas ;
- En cas de pluie, nos 812 élèves disposent de trois kiosques d'une superficie de quelques mètres carrés pour s'abriter ;
- Pas de salle de permanence.

En nous demandant de fonctionner avec des moyens très largement insuffisants, la dynamique insufflée depuis plusieurs rentrées scolaires va s'effondrer, compromettant l'avenir de nos élèves. Ne donnons pas à

nos élèves l'impression qu'ils sont les oubliés de la République.

Ces nombreux manques de moyens matériels datent de la création de ce Lycée censé être professionnel...

La carte des formations pour la rentrée 2009-2010 a été complètement modifiée. Le LPO II accueille désormais le tertiaire technologique et professionnel du lycée Bertène Juminer. Si les moyens humains (enseignants) ont bien été transférés d'un établissement à l'autre, en revanche, au niveau matériel, force est de constater que de graves dysfonctionnements empêchent d'atteindre les objectifs prévus dans les différents référentiels de formation tertiaire.

En l'état actuel des choses, le LPO II n'est pas en mesure d'accueillir normalement les élèves. L'absence de nombreux dispositifs et infrastructures indispensables au bon fonctionnement d'un établissement empêche les professeurs de répondre convenablement aux attentes légitimes des familles.

Le LPO II ne doit pas être l'établissement sacrifié de l'Ouest Guyanais. Nos élèves sont méritants et savent mettre à profit les moyens dont nous avons disposés dans le passé pour atteindre l'excellence. Ils l'ont prouvé à maintes reprises. Valorisons et soutenons leurs efforts en leur donnant vraiment les moyens de réussir.

Nos revendications concernent le manque de moyens humains :

- Le nombre d'assistants d'éducation est très insuffisant par rapport aux 800 élèves et à la superficie de l'établissement de 2 hectares. Il en va de la sécurité et de l'accompagnement pédagogique de nos élèves.
- Un nombre d'enseignants insuffisant : des suppressions de postes entraînant une multiplication des heures supplémentaires, de l'aveu de Monsieur le Recteur, taux supérieur à la moyenne nationale (18,5%) dans un contexte particulièrement difficile.
- Absence d'assistant de laboratoire que Monsieur le Recteur peine à obtenir auprès de votre ministère depuis des années.

Le SNUEP-FSU demande que le Rectorat remédie à cette situation inadmissible.



JUSQU'AU 3 OCTOBRE : PARTOUT, FAIRE S'EXPRIMER UN MAXIMUM DE CITOYENS !

Actuellement, La Poste est un établissement public. Service public de proximité, son rôle est crucial pour la collectivité et plus particulièrement en période de crise. C'est pourtant le moment choisi par le gouvernement pour transformer La Poste en société anonyme.

Que le capital soit détenu à 100% par des capitaux publics ne change rien à l'affaire. Chaque fois que l'Etat a effectué ce type d'opération, il a fait entrer des capitaux privés dans la société anonyme (France Télécom, EDF, GDF...) avec des conséquences immédiates : réduction de la qualité du service, suppressions massives d'emploi, augmentations tarifaires, priorité à la satisfaction des actionnaires.

La transformation en société anonyme constitue la première étape d'une privatisation programmée de La Poste.

Gouvernements et direction de La Poste ont dégradé la qualité du service postal en limitant les investissements répondant à l'intérêt général. Depuis 2002, plus de 6.000 bureaux de poste sur 17.000 ont été « transformés » et plus de 50.000 emplois supprimés.

La population est la première victime de ce désengagement !

Cela se traduit par l'espacement des tournées, les délais croissants de livraison du courrier, les réductions d'horaires, l'allongement des files d'attente quand le bureau de poste n'a pas été carrément supprimé.

Une privatisation de La Poste entraînerait une détérioration encore plus considérable du service rendu aux usagers. La rentabilité maximale immédiate et les impératifs financiers auraient priorité sur l'intérêt général.

Depuis un an, un Comité national regroupant une 50è d'organisations (associatives, syndicales dont la FSU,

**Consultation nationale
sur la privatisation
de La Poste**
le samedi 3 octobre 2009



**Votation citoyenne
dans tout le pays**
Mairies, bureaux de poste, marchés...
**C'est à nous de
CHOISIR!**

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

<http://www.appelpourlaposte.fr/>

politiques) demande un vrai débat public et un référendum à Sarkozy. Devant le silence de celui-ci, il a décidé d'organiser jusqu'au 3 octobre une consultation nationale afin que chacun puisse s'exprimer.

En défendant La Poste, ce sont les services publics que nous défendons. Cette bataille s'inscrit donc totalement dans l'engagement de la FSU et de ses syndicats. Les enjeux vont bien au-delà de La Poste. Il est donc impératif de tout faire pour que partout les citoyens puissent voter.

ORGANISATION DU VOTE : MODE D'EMPLOI

QUAND ? Le vote peut s'organiser dès aujourd'hui et jusqu'au samedi 3 octobre, au plus tard.

QUI ? Il est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, quelle que soit sa nationalité : il n'est pas demandé de pièce d'identité.

OU ? Les lieux doivent être choisis en fonction de leur capacité à toucher le plus grand nombre de personnes : devant les bureaux de poste, sur les marchés, aux portes des entreprises... Les sorties d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) sont, également, des lieux propices. **A défaut, le vote doit être organisé dans chaque établissement, en direction de tous les personnels qui y travaillent.**

COMMENT ? Prévoir une urne (ou similaire). Le matériel de vote (bulletin, liste d'émargement) est disponible sur le site fsu.fr ou peut vous être envoyé par mail. Vous pouvez contacter votre mair(i)e pour une aide, au moins, logistique : urne, table...

RESULTATS ? Les assesseurs présents assurent le dépouillement et transmettent le résultat, au plus tard, le 3 octobre en fin d'après-midi (heure et adresse ou tél. précisés ultérieurement).

**Nous ne pouvons rester en dehors
du mauvais coup qui se prépare à la Poste !
Mobilisons nous pour la défense des services publics !**



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°122